

PROGRAMME DE FORMATION ADR 1.3 MANUTENTIONNAIRES

Intitulé de la formation

- Formation ADR 1.3 spécifique aux manutentionnaires, caristes, magasiniers et agents de quai intervenant dans les opérations de manutention des marchandises dangereuses.

Références réglementaires

- ADR 2025
- Arrêté TMD en vigueur
- Chapitre 1.3 de l'ADR relatif à la formation du personnel

Durée

- 1 jour - 7 heures

Public visé

- Manutentionnaires
- Caristes
- Magasiniers
- Agents de quai
- Personnel réalisant des opérations de chargement, déchargement, stockage ou préparation de marchandises dangereuses.

Prérequis

- Aucun prérequis réglementaire
- Comprendre et parler le français

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les obligations réglementaires liées au transport ADR
- Identifier les responsabilités des intervenants du transport
- Identifier les marchandises dangereuses.
- Reconnaître les risques associés aux différentes classes ADR
- Vérifier le marquage et l'étiquetage des colis
- Appliquer les règles de manutention, de stockage, de chargement en commun et de déchargement des marchandises dangereuses.
- Vérifier la conformité des véhicules, signalisation
- Identifier les exemptions ADR applicables
- Appliquer les règles de sécurité et de sûreté
- Réagir efficacement en cas d'incident ou d'accident

Contenu de la formation

- Cadre réglementaire ADR 2025, Arrêté TMD
- Classification des matières dangereuses / Marques additionnelles / Les CLP
- Identification des matières dangereuses
- Lecture et exploitation des fiches de données de sécurité (FDS)
- Rôles, responsabilités et obligations des intervenants
- Dispositions spécifiques au transport exemptions ADR : LQ et 1.1.3.6
- Emballages, marquages et étiquetages réglementaires
- Contrôles avant les opérations de chargement et de déchargement
- Règles de manutention, de stockage, de chargement, de déchargement et d'arrimage des marchandises dangereuses.
- Gestion des incompatibilités de chargement en commun.
- Gestion des incidents et accidents
- Dispositions générales de sûreté

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés, échanges d'expériences.
- Vidéoprojecteur, supports ADR actualisés, documentation réglementaire, tableau / paperboard.
- Visite de site permettant la mise en application des exigences réglementaires ADR et l'identification des bonnes pratiques.

Modalités d'évaluation

- QCM final de validation des connaissances

Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude des besoins spécifiques et adaptation éventuelle des modalités pédagogiques.

Sanction de la formation

- Remise d'une attestation de formation ADR 1.3 conformément au chapitre 1.3 de l'ADR.

Organisation

- Formation réalisable en intra-entreprise
- Effectif conseillé : de 1 à 12 participants
- Tarif : sur devis